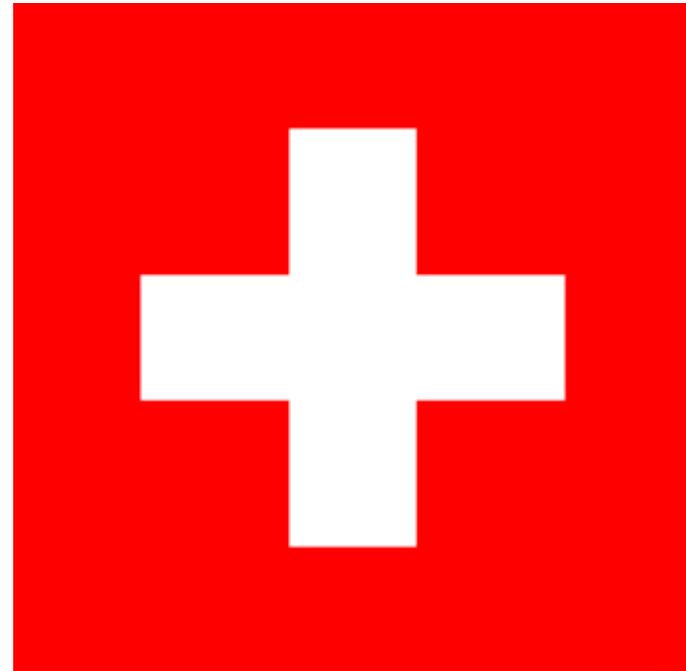


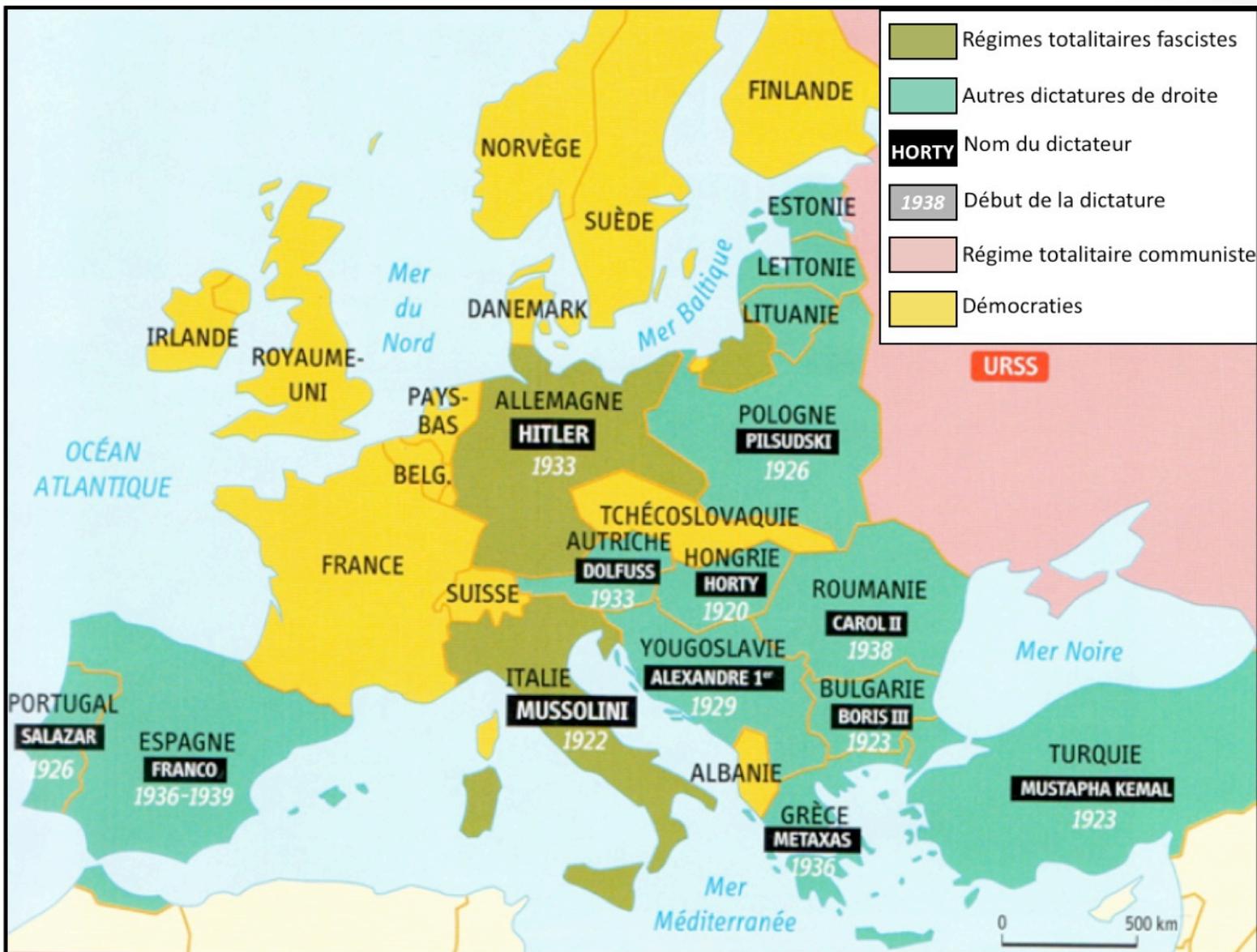
Master 1 CPE

Institutions en Europe

S1 2020



1. Structure et histoire
2. Institutions
3. Pouvoirs et courants politiques



Dictatures et régimes politiques dans les années 1930.

Cantons et chefs-lieux avec date d'adhésion à la Confédération helvétique

Les 26 cantons et chefs-lieux de la Suisse

Abréviation du canton / Nom du canton / Entrée dans la Confédération

AG Aargau (1803)

AG	Aargau (1803)	den (1513)
AI	Appenzell Innerrhoden (1513)	ioden (1513)
AR	Appenzell Auserrhoden (1513)	
BE	Bern (1353)	1501)
BL	Basel-Landschaft (1501)	
BS	Basel-Stadt (1501)	
FR	Fribourg (1481)	
GE	Genève (1815)	
GL	Glarus (1352)	
GR	Graubünden (1803)	
JU	Jura (1979)	
LU	Luzern (1332)	
NE	Neuchâtel (1815)	
NW	Nidwalden (1291)	
OW	Obwalden (1291)	
SG	St.Gallen (1803)	
SH	Schaffhausen (1501)	
SO	Solothurn (1481)	
SZ	Schwyz (1291)	
TG	Thurgau (1803)	
TI	Ticino (1803)	
UR	Uri (1291)	
VD	Vaud (1803)	
VS	Valais (1815)	
ZG	Zug (1352)	
ZH	Zürich (1351)	



Etat au 5 décembre 2000



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Statistik BFS
Office fédéral de la statistique OFS

0 25 50 km

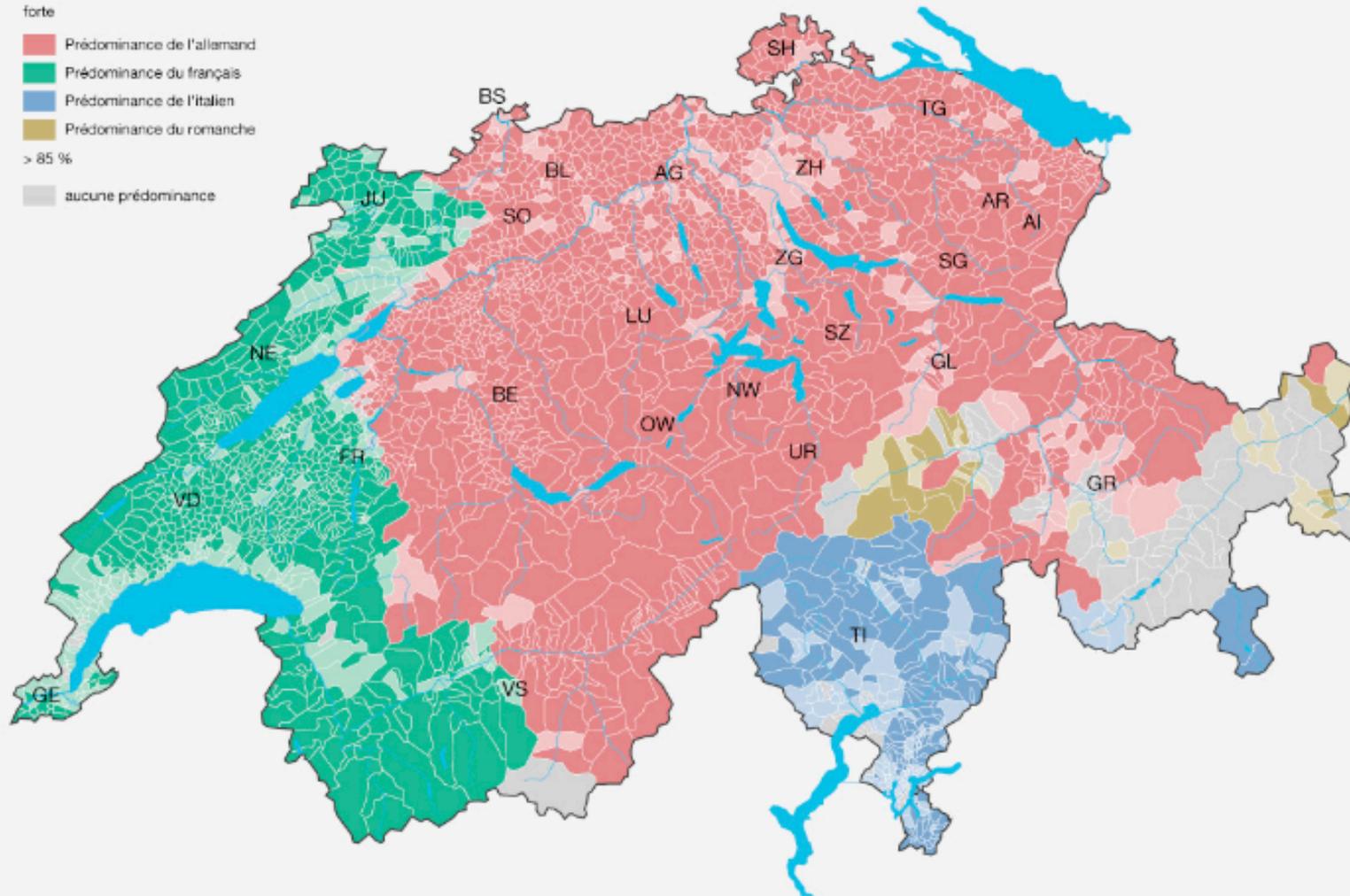
Quelle: ThemaKart, BFS
Source: ThemaKart, OFS
© BFS, ThemaKart, Neuchâtel 2010 - Relief: swisstopo, Wabern
© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2010 - Relief: swisstopo, Wabern

Répartition linguistique en Suisse

Langues nationales parlées dans les communes, en 2000

Langue nationale la plus parlée

faible	forte
	 Prédominance de l'allemand
	 Prédominance du français
	 Prédominance de l'italien
	 Prédominance du romanche
70 – 84,9 %	> 85 %
	 aucune prédominance



1. Structure et histoire
2. Institutions
3. Pouvoirs et courants politiques



La Suisse

- Superficie : $\approx 40\,000\text{ km}^2$
- Capitale : Berne
- Villes principales : Zurich, Genève, Bâle
- Monnaie : franc suisse (CHF)
- Population : 8,5 millions
- PIB par habitant: 64 000 dollars
- Indice de développement humain : 2ème rang

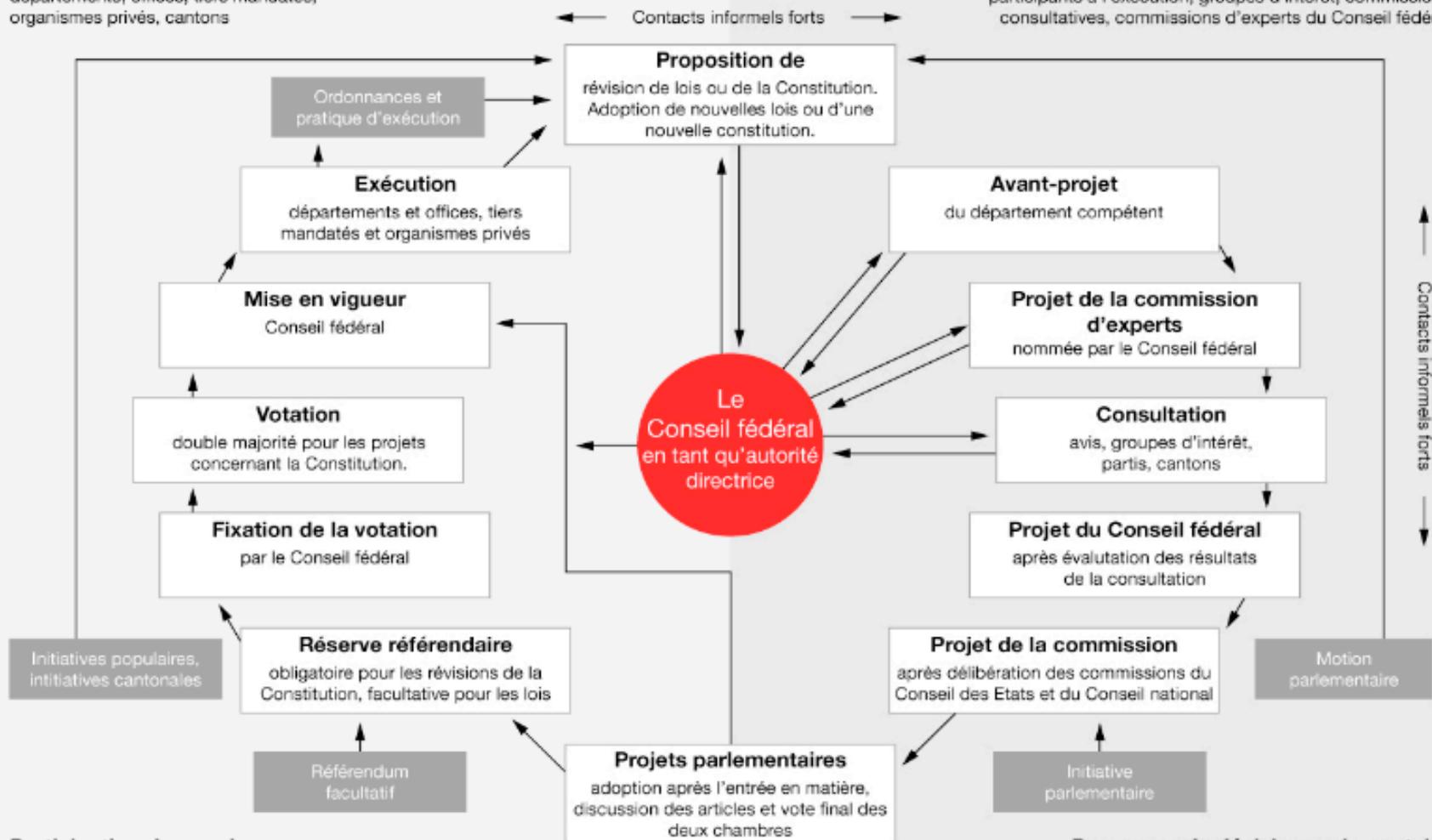
Le cycle politique

Organes d'exécution

départements, offices, tiers mandatés, organismes privés, cantons

Processus décisionnel préparlementaire

participants à l'exécution, groupes d'intérêt, commissions consultatives, commissions d'experts du Conseil fédéral



Participation du peuple

élections du Conseil national et du Conseil des Etats, décision finale concernant les projets ayant trait à la Constitution ou aux lois, initiatives constitutionnelles, initiatives cantonales et participation à la consultation selon le droit cantonal

Processus de décision parlementaire

deux chambres égales en droit, comptant chacune 12 commissions permanentes et 11 délégations et commissions communes, processus d'élimination des divergences, groupes parlementaires et groupes d'intérêt informels

Genève, la Société des Nations et l'ONU

- La **Société des Nations** était une organisation internationale créée par le Traité de Versailles en 1919 en vue de préserver la paix en Europe
- Basée à Genève, remplacée en 1945 par l'ONU, mais Genève est le siège européen de l'ONU et de dizaines d'organisations internationales

Particularités politiques

- Nom officiel : Confédération suisse
Nature du régime : État fédéral – démocratie semi-directe
Chef de l'État et/ou du Gouvernement Alain Berset en 2018
- Change tous les ans
- Tous les partis importants élus au parlement participent au gouvernement

Fédéralisme suisse

- La Confédération suisse a été fondée en 1291.
- État fédéral depuis 1848,
- modèle singulier
- politique interne se caractérise par la recherche du consensus
- 26 cantons ont d'importantes prérogatives
- système politique à trois niveaux :
 - la Confédération,
 - les cantons et
 - les communes.

Les 26 cantons suisses



Confédération

- *A l'échelle nationale : la Confédération*
- La Suisse est une démocratie semi-directe.
- La Confédération dirige les affaires qui sont hors des domaines de compétence des cantons, telles que la défense ou la monnaie, la politique étrangère
- Le Conseil fédéral, organe collégial élu par le Parlement, exerce le pouvoir exécutif.
- La présidence est assurée alternativement par chacun des sept conseillers fédéraux, pour des mandats d'une année seulement.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DES RESPONSABILITÉS

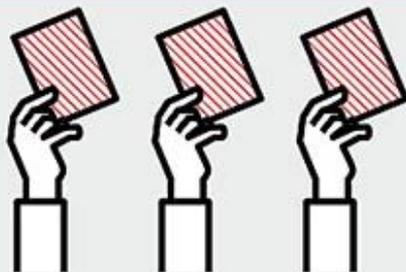
COMPÉTENCES FÉDÉRALES Basées sur la Constitution suisse	COMPÉTENCES CANTONALES Basées sur les constitutions cantonales	COMPÉTENCES LOCALES Dépendant des législations cantonales
Organisation des autorités fédérales	Organisation des autorités cantonales (y.c. constitution, hymne et drapeau)	Education (jardins d'enfants et écoles primaires)
Relations extérieures	Coopération transfrontalière	Gestion des déchets
Défense nationale et protection civile	Police	Routes locales
Routes nationales (autoroutes)	Relations Eglises – Etat	Infrastructures locales
Energie nucléaire	Culture	Police locale
Services postaux et télécommunications	Santé publique	Aménagement du territoire
Politique monétaire	Routes cantonales	Citoyenneté
Sécurité sociale (retraites, pensions d'invalidité)	Forêts, eaux, ressources naturelles	Impôts municipaux
Droit civil, droit pénal	Education (écoles secondaires et universités)	
Procédure civile, procédure pénale	Protection de l'environnement	
Douanes	Protection des biens culturels	
Education (universités techniques)	Citoyenneté	
Energie	Impôts cantonaux	
Principes d'aménagement du territoire		
Protection de l'environnement		
Citoyenneté		
Impôts fédéraux		



Suisse.

NOUS AVONS LE DERNIER MOT

La population suisse se rend aux urnes quatre fois par an pour se prononcer sur une quinzaine d'objets.



Appenzell Rhodes-Intérieures et Glaris connaissent encore le système des assemblées à ciel ouvert (Landesgemeinden), où les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote votent à main levée.

18+

Quelque 5,2 millions (62%) de Suisses et de Suissesses ont le droit de vote et d'éligibilité.

Au plan fédéral, les femmes n'ont acquis le droit de vote et d'éligibilité qu'en 1971.

Le peuple est le Souverain, c'est-à-dire l'instance politique suprême.

Les citoyens suisses ont de nombreux droits de participation et peuvent influencer sur la politique fédérale, par exemple en lançant une initiative populaire ou un référendum.

Le vote peut se faire de trois manières différentes :



en glissant son bulletin dans l'urne



par correspondance (solution la plus fréquemment utilisée)



par vote électronique (dans certains cantons)

POUVOIR EXÉCUTIF, LÉGISLATIF ET JUDICIAIRE AUX TROIS NIVEAUX DE LA FÉDÉRATION

	Pouvoir exécutif	Pouvoir législatif		Pouvoir judiciaire
Confédération	Conseil fédéral	Assemblée fédérale		Tribunal fédéral
	Sept Conseillers fédéraux élus par l'Assemblée fédérale ; ils dirigent les sept départements formant le gouvernement de la Confédération	Conseil national : 200 Conseillers nationaux élus au suffrage universel selon le système proportionnel. Le nombre de députés par canton dépend de la population de ceux-ci	Conseil des Etats : 46 Conseillers aux Etats, à savoir un ou deux par canton, désignés selon des règles établies par les cantons eux-mêmes	De 35 à 48 juges à plein temps et juges suppléants élus par l'Assemblée fédérale
Cantons	Conseil d'Etat	Parlements cantonaux (Grands Conseils)		Tribunaux cantonaux
	Election au suffrage universel tous les quatre ou cinq ans ; le Conseil compte habituellement cinq ou sept membres	Election au suffrage universel selon le système proportionnel		Election par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil
Communes	Conseil communal	Assemblée communale		Tribunaux d'arrondissement
	Election au suffrage universel	Dans les petites communes, réunion de l'ensemble des citoyens. Dans les grandes communes, on trouve des parlements élus au suffrage universel		Election au suffrage universel dans des circonscriptions regroupant un certain nombre de communes, ou alors désignation par les autorités cantonales

A l'échelle cantonale

- La Suisse est formée de 26 cantons, qui ont le statut d'États fédérés.
- Cantons gèrent : les finances, la justice, l'économie, l'éducation, la protection sociale, la police et la sécurité, le bâtiment et les travaux publics.
- Chaque canton a sa constitution, son parlement, son gouvernement et ses tribunaux.

A l'échelle communale

- Enfin, les cantons se composent de communes politiques (environ 2 300 en 2015).
- les communes déterminent leurs propres compétences dans plusieurs domaines : éducation, protection sociale, approvisionnement en énergie, infrastructures routières, aménagement du territoire, etc.
- Le degré d'autonomie des communes, très variable, est déterminé par les cantons.

Communes suite

- Près d'une commune sur cinq a un parlement, notamment dans les villes.
- Dans les autres, le législatif est une assemblée communale, à laquelle tous les citoyens peuvent participer et où s'exerce la démocratie directe : le peuple n'est pas représenté par des députés mais prend lui-même les décisions politiques et nomme le conseil communal (exécutif).

1. Structure et histoire
2. Institutions
3. Pouvoirs et courants politiques

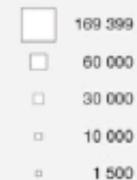
Arrêté fédéral sur l'adhésion à l'EEE en 1992

Arrêté fédéral sur l'espace économique européen (adhésion à l'EEE)

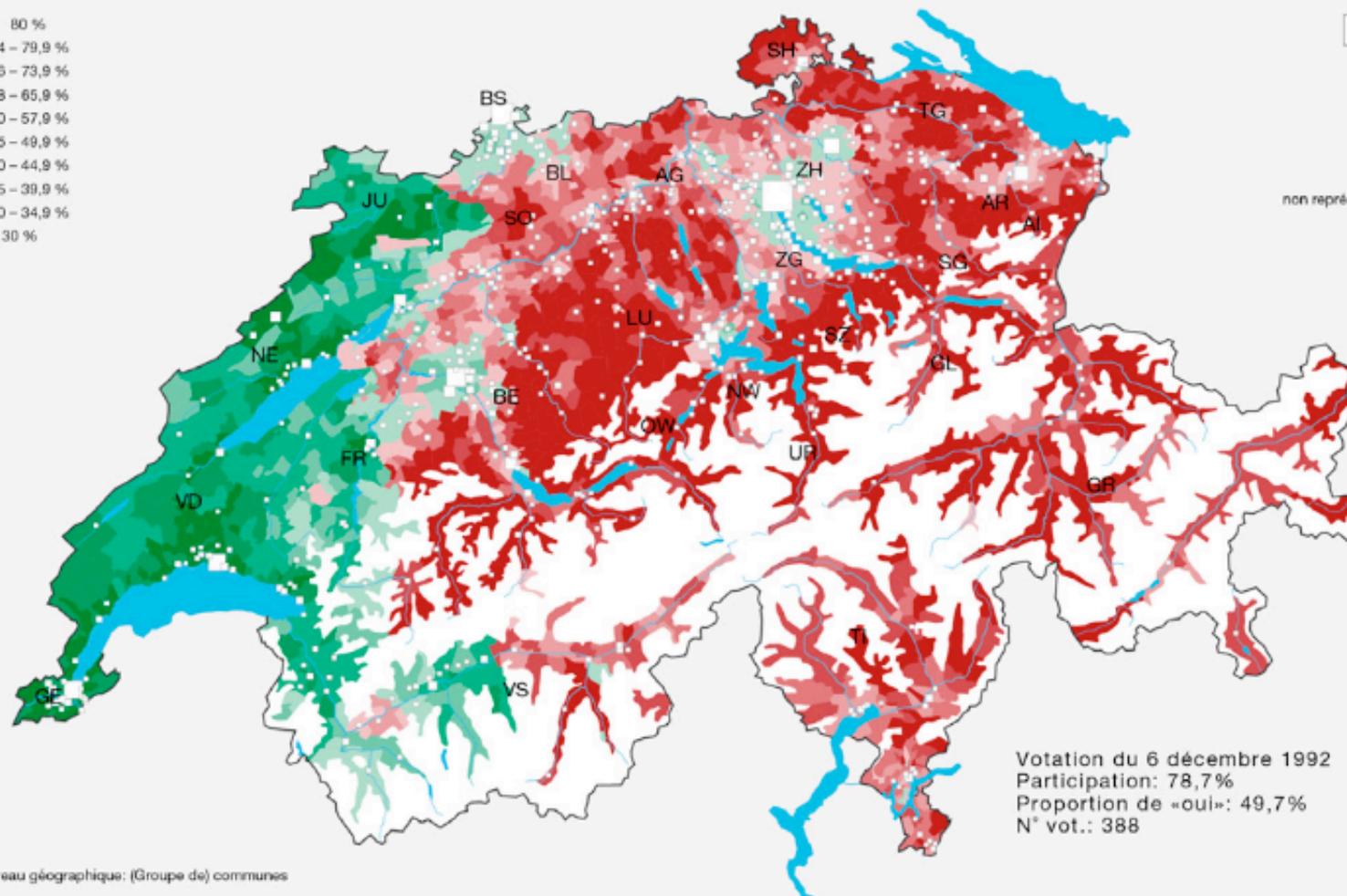
Proportion de «oui»



Bulletins valables



non représentés < 1 500



Votation du 6 décembre 1992
 Participation: 78,7%
 Proportion de «oui»: 49,7%
 N° vot.: 388

Niveau géographique: (Groupe de) communes



Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
 Département fédéral de l'intérieur DFI
 Bundesamt für Statistik BFS
 Office fédéral de la statistique OFS

0 25 50 km

Quelle: Abstimmungsstatistik, BFS
 Source: Statistique des votations, OFS
 © BFS, ThemaKart, Neuchâtel 2010 - Relief: swisstopo, Wabern
 © OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2010 - Relief: swisstopo, Wabern



ÉLECTIONS ET DÉMOCRATIE DIRECTE

La démocratie directe en Suisse



Le référendum

- démocratie directe :
 - possibilité pour le peuple de proposer des lois
 - référendum : droit du peuple de demander après coup une votation populaire sur certaines décisions prises par les autorités.
 - Certains référendums se réalisent sous forme d'assemblée des citoyens (dans les petits cantons)

SUCCÈS DES RÉFÉRENDUMS ET DES INITIATIVES POPULAIRES (1848-2009)

	Nombre	Accepté	Rejeté
Initiative populaire	169	16	153
Référendum obligatoire	187	139	48
Référendum facultatif	164	91	73

Source : www.swissvotes.ch

SUCCÈ

Initiati
Réfère
Réfère

Source : w

Question posée	Type	Année
Adhésion à l'Organisation des Nations Unies	RO	1986, 2002
Assurance-maternité	RF	1987, 1999
Protection des marais	I	1987
Semaine de travail de quarante heures	I	1988
Augmentation de la vitesse limite sur les autoroutes à 130 km/h	I	1989
Suppression de l'armée	I	1989
Moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires	I	1990
Traité international sur l'Espace Economique Européen (EEE)	ROblig	1992
Naturalisation facilitée des étrangers	ROblig	1994, 2004
Nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes	RFac	1992
Indemnités aux parlementaires fédéraux	RFac	1992
Limitation de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étrangers	RFac	1995
Nouvelle Constitution fédérale	ROblig	1999
Prescription d'héroïne aux toxicomanes dépendants	RFac	1999
Accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE)	RFac	2000, 2005
Libéralisation de l'avortement	RFac	2002
Réglementation des abus en matière d'asile	I	2002
Emprisonnement à vie des délinquants dangereux	I	2004
Loi sur la recherché en matière de cellules souches embryonnaires	RFac	2004
Réglementation des couples de même sexe	RFac	2005
Aide financière aux pays d'Europe orientale	ROblig	2006
Assouplissement de l'âge de la retraite	I	2008
Interdiction des minarets	I	2009

I = Initiative populaire ; ROblig = Référendum (constitutionnel) obligatoire ; RFac = Référendum (législatif) facultatif
 Une base de données répertoriant tous les scrutins qui se sont tenus depuis 1848 se trouve sous : www.swissvotes.ch

